

<p><b>ORDRE DU JOUR</b>  <b>Caucus du vendredi 20 novembre 2020 à 10 h 00</b>          Suivra la séance ordinaire à 17 h 00</p>
---

<b>1 COMPTE RENDU DU CAUCUS</b>	<b>Responsable</b>
1.1 Compte rendu du caucus du mois d'octobre 2020 (Annexe à venir)	Luc
<b>2 DÉCISION</b>	<b>Responsable</b>
2.1 Stationnement sur l'avenue d'Anjou - Réponse (Annexe à venir)	Joseph
2.2 Approbation du formulaire de demande de reconnaissance d'une réserve naturelle (Annexe)	Luc / Christine
2.3 Assistance juridique – Renouvellement de la convention collective	Luc
<b>3 DISCUSSION</b>	<b>Responsable</b>
3.1 Vente d'espaces municipaux – Commentaires du notaire et de l'évaluateur (Annexe à venir)	Luc / Christine
3.2 Intérêts pécuniaires (Annexe)	Luc
3.3 Statut d'un membre du CCU – M. Bruce Munro	François
3.4 Budget 2021 (Annexe à venir)	Nadine
3.5 Centre de ski de fond et de raquette – Saison 2020-21	Nadine
<b>4 ASPECTS OPÉRATIONNELS</b>	<b>Responsable</b>
4.1 Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe)	Luc
4.2 Liste des permis émis (Annexe)	François
4.3 Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe à venir)	François
4.4 Rapport mensuel verbal du Service de protection	Pierre
4.5 Communication	Christine
4.6 Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.7 Rapport mensuel – Activités financières au 31 octobre 2020 (Annexe)	Nadine
4.8 Compte rendu de la rencontre du 9 octobre 2020 du CCE (Annexe)	Anna / Christine
4.9 Contrôle biologique des insectes piqueurs – Rapport final (Annexe)	Luc
4.10 Commission de Protection contre l'incendie – Compte-rendu du 19 octobre 2020 (Annexe)	Christine / Pierre

## Formulaire de reconnaissance d'une réserve naturelle

Textes à insérer dans le formulaire – version du 30 octobre 2020

### Section 1 – Renseignements sur le propriétaire

1. Nom (personne physique) ou nom légal (personne morale et numéro d'entreprise inscrit au Registre des entreprises du Québec)	Ville d'Estérel NEQ : 88385848
2. Adresse	115, chemin Dupuis
3. Ville	Estérel
4. Province	Québec
5. Pays	Canada
6. Code postal	J0T 1E0
7. Numéro de téléphone	450-228-3232
8. Numéro de télécopieur	450-228-3737
9. Courrier électronique	<a href="mailto:administration@villedesterel.com">administration@villedesterel.com</a> <a href="mailto:luc.lafontaine@villedesterel.com">luc.lafontaine@villedesterel.com</a>
10. Nom et Prénom du chargé de dossier	Luc Lafontaine, directeur général
11. Lettres patentes et mandat du chargé de dossier	Joindre la résolution d'octobre Joindre les lettres patentes

### Section 2 – Renseignement sur la propriété

12. Nom souhaité pour la réserve naturelle	Parc d'Estérel
13. Durée de la reconnaissance	Perpétuité
14. Région administrative	15 (Laurentides)
15. MRC	MRC des Pays-d'en-Haut
16. Municipalités	Estérel
17. Désignation cadastrale	Lot 5 507 582 (70 670 mètres carrés) Lot 5 507 585 (130 059 mètres carrés) Partie du lot 5 507 584 (soit 2 722 299 des 2 778 532 mètres carrés du lot)
18. Taxes municipales	Non applicable
19. Superficie de la propriété	2 923 028 mètres carrés (292,30 hectares)
20. Territoire agricole	Non
21. Plan sommaire de la propriété	Plan réalisé à partir de la matrice graphique municipale
22. Titre de propriété	Lettres patentes foncières jointes
23. Droits sur la propriété (J une copie de chacun des actes concernés.)	Droit de préférence personnel (AL17538815) accordé à Shawn Zarbatany et Donald Zarbatany : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l'acquisition sur tout acquéreur potentiel les immeubles du fonds servant</li> <li>• Pour toutes servitudes futures de passage pour activités récréatives</li> <li>• Pour les opérations reliées à la pratique des sentiers de ski de fond et de raquette (permet toutefois à la Ville d'engager des sous-traitants pour effectuer les opérations)</li> </ul>

<p>24. Activités réalisées ou infrastructures présentes sur la propriété (Au besoin, utilisez l'annexe de la section 6 pour décrire les activités et les infrastructures.)</p>	<p>Le Parc d'Estérel est un milieu naturel accueillant des activités récréatives et récréotouristiques. Le Parc d'Estérel est principalement fréquenté en hiver pour la pratique de la raquette et du ski de fond. En été, les usagers s'adonnent surtout à la randonnée pédestre. À l'intérieur des limites de l'aire protégée projetée, on compte actuellement un réseau de sentiers totalisant 28,8 km, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10,0 kilomètres de sentiers pédestres (dont 2,2 km sont également utilisés en hiver pour la raquette et 7,3 km sont utilisés pour le ski de fond)</li> <li>• 10,1 kilomètres de sentiers de raquette (incluant les 2,2 km utilisés comme sentiers pédestres en été)</li> <li>• 14,4 kilomètres de sentiers de ski de fond (incluant les 7,3 km utilisés comme sentiers pédestres en été)</li> <li>• 2,6 kilomètres de sentiers de motoneige (TQ-33)</li> </ul> <p>Les autres infrastructures présentes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une aire d'accueil située au 1, Avenue d'Anvers, incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un bâtiment d'accueil d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup> avec toilettes, salle de repas et service de location de raquettes et de ski</li> <li>○ Une salle de fartage</li> <li>○ Un stationnement</li> <li>○ Un module d'exercice pour adultes (dans le stationnement)</li> </ul> </li> <li>• 3 relais rustiques avec poêle à bois</li> <li>• Ligne de distribution hydroélectrique</li> </ul>
--	---

### Section 3 - Caractéristiques dont l'intérêt justifie la conservation de la propriété

<p>25. Caractéristiques naturelles (Si l'espace est insuffisant, utilisez l'annexe de la section 6.)</p>	<p>Tel qu'inscrit dans les lettres patentes de 1990 ; le Ministère de l'Énergie et des ressources a cédé à la Ville d'Estérel à titre gratuit pour fins de parc et d'espace vert exclusivement le territoire en question pour une durée de 30 ans se terminant en juin 2020. La Ville d'Estérel désire protéger ces terres et c'est la raison des démarches actuelles pour demander le statut de réserve naturelle.</p> <p>La Ville a publié en juillet 2019 un communiqué aux citoyens pour expliquer la richesse du Parc et ses attraits <a href="#">(Joindre en annexe)</a>.</p> <p>Le territoire a fait l'objet d'études et de processus de planification détaillés. Deux rapports sont joints à la présente demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan de protection et de mise en valeur du Parc du lac Castor (Horizon, multiressource, 2012)</li> <li>• Étude du potentiel récréatif et de mise en valeur du lac Castor (Horizon multiressource, 2015)</li> </ul> <p>Ces études ont permis la caractérisation des attributs naturels du territoire. Il est à noter que la première étude citée a été réalisée sur un territoire couvrant le Parc d'Estérel et le lac Castor (349 ha). Ce n'est pas l'ensemble de ce territoire qui fait l'objet de la demande de reconnaissance de réserve naturelle. Une section de 5,62 ha (voir le plan joint) à l'extrémité Nord du Parc, à proximité du garage municipal n'est pas incluse, de même que le lac Castor.</p> <p>Les faits saillants relativement aux caractéristiques naturelles du site sont :</p>
--	--

	<p><b>Caractéristiques physiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superficie de 292,30 hectares constituée des lots 5 507 582, 5 507 585 et d'une partie du lot 5 507 584 (Cadastre du Québec)</li> <li>• Situé dans le bassin versant de la rivière du Nord (niveau 2) et dans le sous-bassin versant de la rivière Doncaster (niveau 3)</li> <li>• Ce territoire fait partie d'un corridor écologique identifié par l'organisme Éco-corridors laurentiens.</li> <li>• Le Parc d'Estérel est contigu à la Réserve de biodiversité projetée de la Station de biologie des Laurentides</li> <li>• Ce territoire se situe également dans un réseau de noyaux de conservation constitué de la Réserve naturelle du parc Val-David/Val-Morin, la Réserve Alfred-Kelly (Prévost) et la Réserve naturelle des Racines</li> <li>• Le parc comprend 12 milieux humides départis sur 35 hectares et d'une grande diversité : fen semi-ouvert, tourbière forestière, fen riverain, étang entouré, fen ouvert, marais, aulnaie et marécage.</li> <li>• Le parc fait partie de l'ensemble topographique des Hautes collines du lac en Cœur, ainsi que des Hautes collines du lac des Îles.</li> <li>• Le relief est constitué de collines et comprend peu de pentes fortes</li> <li>• Le territoire présente de nombreux points de vue d'intérêt, notamment sur le lac Castor et sur les milieux humides</li> <li>• Les dépôts de surface sont majoritairement d'origine glaciaire (till indifférencier) avec quelques sections composées de dépôts organiques</li> </ul> <p><b>Caractéristiques biologiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Faune :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ce territoire est un habitat de qualité élevé pour le grand pic, de bonne qualité pour la sittelle à poitrine rousse, l'orignal et le cerf de Virginie, de moyenne qualité pour la gélinotte et de faible qualité pour le lièvre d'Amérique</li> <li>○ On y décompte au moins 54 espèces d'oiseaux appartenant à 18 familles distinctes incluant la paruline du Canada qui est susceptible d'être désigné comme menacé ou vulnérable</li> <li>○ Mention de trois espèces à statut : la tortue des bois (vulnérable), la couleuvre à collier (susceptible d'être désignée) et le petit polatouche (susceptible d'être désignée)</li> <li>○ Bien que le lac Castor ne fasse pas à proprement dit du territoire visé par la demande de reconnaissance, les inventaires réalisés ont révélé la présence de crapet arlequin, de mulot à cornes, notamment. De plus, ce milieu comprend des habitats écologiques intéressants, dont plus de 3 hectares d'herbiers aquatiques, et de larges bandes de végétation riveraine.</li> </ul> </li> <li>• <b>Flore</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La régénération forestière est moyenne à bonne et la vigueur des peuplements forestiers est bonne</li> <li>○ Dominance de la forêt feuillue et mixte (les principales espèces étant l'érable rouge, l'érable à sucre, le bouleau blanc et le bouleau jaune)</li> <li>○ Les principales essences résineuses sont le sapin baumier, le thuya occidental, l'épinette blanche et l'épinette noire</li> <li>○ Présence d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou</li> </ul> </li> </ul>
--	--

	vulnérables, dont le millepertuis de Virginie
26. Rapport faisant ressortir l'intérêt naturel de la propriété	Titre : Plan de protection et de mise en valeur du Parc du lac Castor (2012) Auteur : Horizon multiressource inc.

#### Section 4 – Éléments de reconnaissance

27. Objectifs et mesures de conservation (Si l'espace est insuffisant, utilisez l'annexe de la section 6.)	<p>La vocation prioritaire du Parc d'Estérel est la conservation. Étant également un milieu favorisant un mode de vie actif (pour les loisirs et le plein air) et un lieu de découverte de la nature, le parc a pour vocations secondaires (compatibles avec la conservation), la récréation, l'interprétation de la nature, l'éducation, la sensibilisation et la recherche scientifique.</p> <p>Pour ce faire, les objectifs et mesures de conservation sont les suivants :</p> <p>1) Maintenir les caractéristiques naturelles et les processus écologiques naturels afin de préserver la qualité des habitats fauniques et floristiques du Parc, voire permettre aux milieux naturels de migrer vers des stades de succession plus avancés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En réalisant des inventaires de suivi de différents indicateurs écologiques dans des parcelles échantillons permanentes afin de documenter l'impact des activités sur le territoire et de suivre la capacité de support écologique du site</li> <li>○ En établissant un zonage des usages permis, afin que les activités et les aménagements ne portent pas atteinte à l'intégrité des milieux sensibles, et en adaptant ce zonage en fonction des suivis écologiques réalisés et de l'avancée des connaissances</li> <li>○ En se concertant avec des organisations impliquées dans des démarches de conservation à proximité de manière à favoriser la connectivité des milieux naturels et la cohérence des démarches</li> <li>○ En favorisant le maintien et le rétablissement des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées qui se retrouvent, qui pourraient se retrouver ou qui pourraient être introduites (dans une perspective de forêt refuge) dans le Parc</li> <li>○ En contrôlant ou en éradiquant les espèces exotiques envahissantes</li> </ul> <p>2) Offrir un espace naturel à la population pour la pratique d'activités ayant peu d'impacts sur le milieu naturel, soit des activités de récréation, d'interprétation de la nature, d'éducation, d'enseignement, de recherche scientifique et de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En gérant le Parc de manière rigoureuse afin que les activités pratiquées soient en harmonie avec le milieu naturel et respectent l'intégrité écologique du Parc</li> <li>○ En contrôlant les accès à la propriété et en mettant en place une signalisation qui indique clairement les usages permis, les usages proscrits, les limites de l'aire protégée, ainsi que les comportements à adopter</li> <li>○ En continuant d'entretenir le réseau avec des partenaires sous-traitants dans le maintien des bonnes pratiques environnementales</li> <li>○ En développement des outils de communications et de sensibilisation</li> </ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ En mettant en place des infrastructures permettant d'améliorer l'expérience des usagers</li> <li>○ En mettant en place un programme d'inspection et d'entretien des infrastructures</li> </ul>
<p>28. Activités permises (Si l'espace est insuffisant, utilisez l'annexe de la section 6.)</p>	<p>Dans le respect des objectifs de conservation, l'utilisation du territoire sera faite de manière à préserver les caractéristiques naturelles du site. Les usages et l'aménagement d'infrastructures seront faits en limitant le plus possible les modifications aux caractéristiques naturelles du territoire.</p> <p>Circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est permis de circuler sur la propriété, mais seulement dans les sentiers</li> <li>• La circulation en véhicule motorisé (mû par des sources d'énergie non renouvelables ou renouvelables) est permise uniquement dans le cadre des activités liées à l'aménagement, l'entretien, la surveillance, l'inspection et la gestion de la propriété</li> <li>• La circulation en motoneige (qu'elle soit mue par des sources d'énergie non renouvelables ou renouvelables) est permise dans l'emprise du sentier régional de motoneige Trans-Québec-33 (ce sentier emprunte aussi la Réserve de biodiversité projetée de la Station de biologie de l'Université de Montréal). Ce partenariat est renouvelable par résolution du conseil périodiquement.</li> </ul> <p>Activités récréatives et récréotouristiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observation et interprétation de la nature</li> <li>• Randonnée pédestre</li> <li>• Randonnée en raquette</li> <li>• Pratique du ski de fond</li> <li>• Pratique d'autres sports hivernaux en sentier (afin de pouvoir évoluer avec les tendances récréatives)</li> <li>• Pratique du vélo, incluant le vélo de montagne et le vélo avec assistance d'énergie renouvelable</li> <li>• Pratique de la motoneige dans une perspective interrégionale (seulement sur le sentier TQ-33)</li> <li>• Jardin communautaire ou collectif</li> <li>• Patin à glace</li> <li>• Traineau à chiens</li> <li>• Animaux domestiques tenus en laisse</li> <li>• Balade en calèche ou à cheval</li> <li>• Aire de repos (jeux extérieurs pour enfants et pour exercices d'adultes)</li> <li>• Baignade</li> <li>• Pêche</li> </ul> <p>Éducation, sensibilisation et recherche scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite guidée</li> <li>• Activité d'interprétation</li> <li>• Activité et recherche scientifique</li> </ul> <p>Autres activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité communautaire ponctuelle (p.ex. activité sportive ou de bienfaisance)</li> <li>• Cueillette de produits forestiers non ligneux faite dans une perspective de saines pratiques généralement reconnues</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des populations fauniques dans un cadre de saines pratiques généralement reconnues (lors de problématiques) ou d'éducation</li> <li>• Aménagement forestier dans une perspective d'aménagement des habitats fauniques</li> </ul> <p>Modification du réseau de sentiers, ajout d'aménagements et d'infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La création de nouveaux sentiers récréatifs, l'ajout d'infrastructures et d'aménagements à des fins de récréation et d'interprétation de la nature (p. ex. Centre d'interprétation de la nature, aires de pique-nique, guérite d'accès) sont permis sous les conditions suivantes (voir les cartes en annexe) :       <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Ces aménagements doivent être situés à l'extérieur des milieux d'intérêt écologique ou fragiles</li> <li>○ En tout temps, le couvert végétalisé de la Réserve naturelle devra représenter un minimum de 94 % de son territoire terrestre total :           <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La superficie terrestre correspond à la superficie totale de la future Réserve, moins les entités aquatiques répertoriées dans la Géobase du réseau hydrographique du Québec.</li> <li>▪ Comme valeur de référence, en octobre 2020, la superficie terrestre de la future aire protégée est de 283,9 hectares</li> <li>▪ Le couvert végétal actuel correspond à la superficie terrestre, en y retirant les surfaces minéralisées, artificialisées et dénudées, une emprise déboisée de 2 mètres largeur pour les sentiers, une emprise de 8 mètres pour le sentier de motoneige et la ligne hydroélectrique.</li> <li>▪ En octobre 2020, la superficie terrestre végétalisée de la Réserve est de 272,6 hectares, soit estimée à 96 % de la superficie terrestre (283,9 hectares).</li> <li>▪ Le passage de 96% à 94% de couvert végétal équivaldrait à un changement de vocation de 5,7 hectares de milieux naturels et pourrait correspondre, à titre d'exemple, à l'ajout de 19 km de sentiers nécessitant 3 mètres de déboisement de largeur.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• Amélioration des sentiers existants</li> <li>• Ajout d'un nouveau sentier pédestre d'une longueur de 412 mètres donnant accès au Lac Castor</li> </ul>
29. Activités interdites (Si l'espace est insuffisant, utilisez l'annexe de la section 6.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation hors sentiers (sauf à des fins d'inspection, de recherche scientifique et de gestion de la propriété)</li> <li>• Circulation en véhicule motorisé (mû par des sources d'énergie non renouvelables ou renouvelables), sauf dans le cas d'activités liées à l'aménagement, l'entretien, la surveillance, l'inspection et la gestion de la propriété, ou dans le cas de la motoneige sur la TQ-33</li> <li>• Construction résidentielle ou commerciale</li> <li>• Exploitation industrielle ou commerciale des ressources naturelles</li> <li>• Activités d'exploration minière, gazière ou pétrolière, de recherche de saumure ou de réservoir souterrain, de prospection, de fouille ou de sondage</li> <li>• Exploitation minière, gazière ou pétrolière</li> <li>• Exploitation des forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie</li> <li>• Attribution d'un droit d'occupation à des fins de villégiature</li> <li>• Allumage de feux à l'extérieur des endroits désignés</li> </ul>

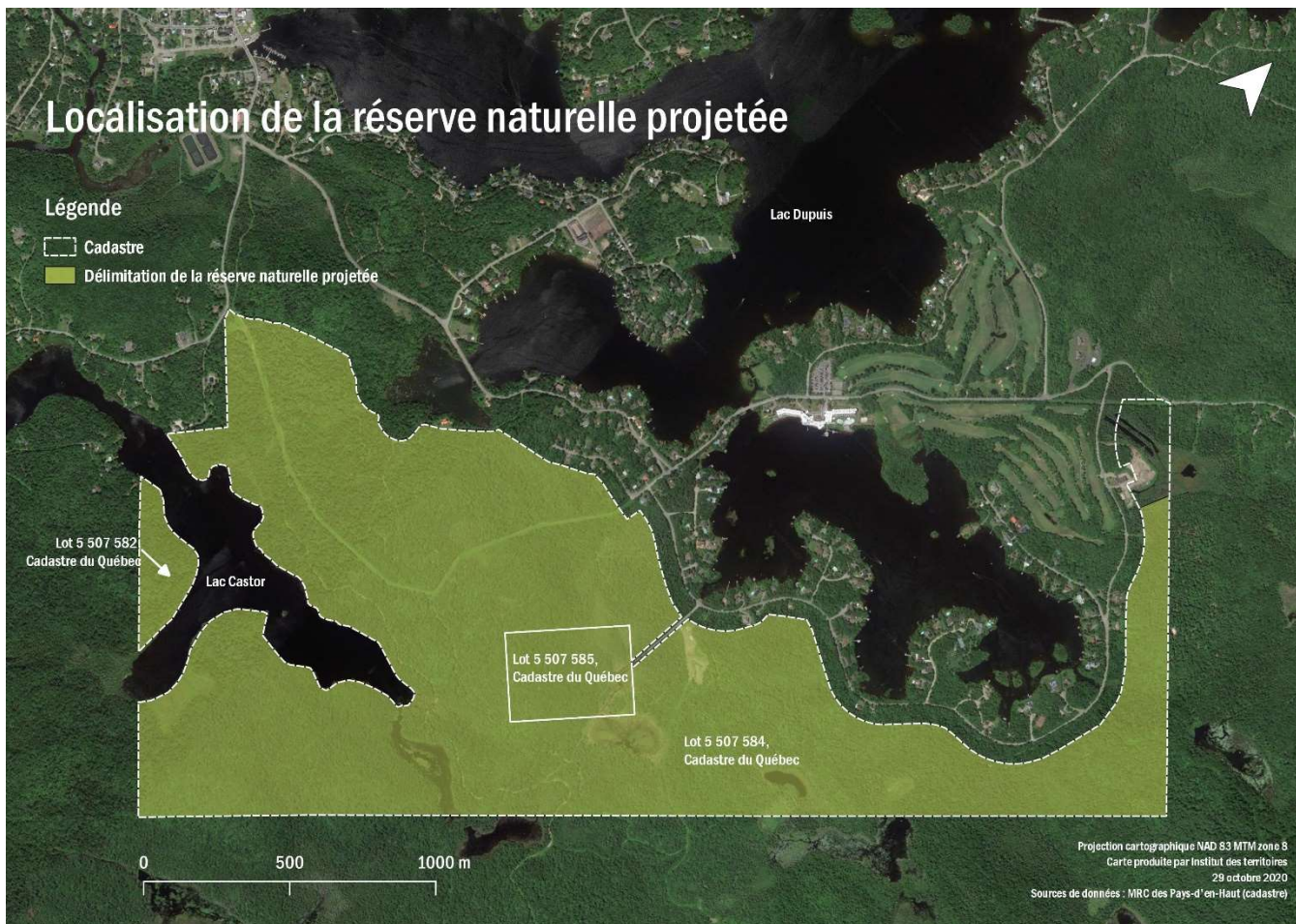
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès à l'eau par la réserve pour des activités nautiques motorisées (mû par des sources d'énergie non renouvelables (p.ex. électrique) ou renouvelables (p. ex. à essence))</li> <li>• Camping</li> <li>• Utilisation d'engrais et de pesticides chimiques et biologiques</li> <li>• Dépôt de déchets ou autres matériaux ou produits dangereux</li> <li>• Introduction de plantes ou d'animaux non indigènes</li> <li>• Pratique de sports et activités requérant des véhicules mus par des sources d'énergie non renouvelables et pouvant atteindre des vitesses de plus de <b>50 km/h 30 km/h</b> (sauf la motoneige)</li> <li>• Pratique de la motoneige en dehors du sentier TQ33</li> <li>• Utilisation d'armes à feu ou de tous autres types d'armes (p. ex. pour la chasse)</li> <li>• Nouvelles lignes de transport d'électricité</li> </ul>
30. Gestion de la propriété	Gestion assumée par le propriétaire (Ville) avec l'aide de sous-traitants
31. Organisme de conservation sans but lucratif assumant la gestion	Sans objet
32. Mission de cet organisme	Sans objet
33. Entente déjà en vigueur entre le propriétaire et l'organisme de conservation sans but lucratif	Sans objet
34. Clauses de transfert à un autre organisme de conservation sans but lucratif	Sans objet

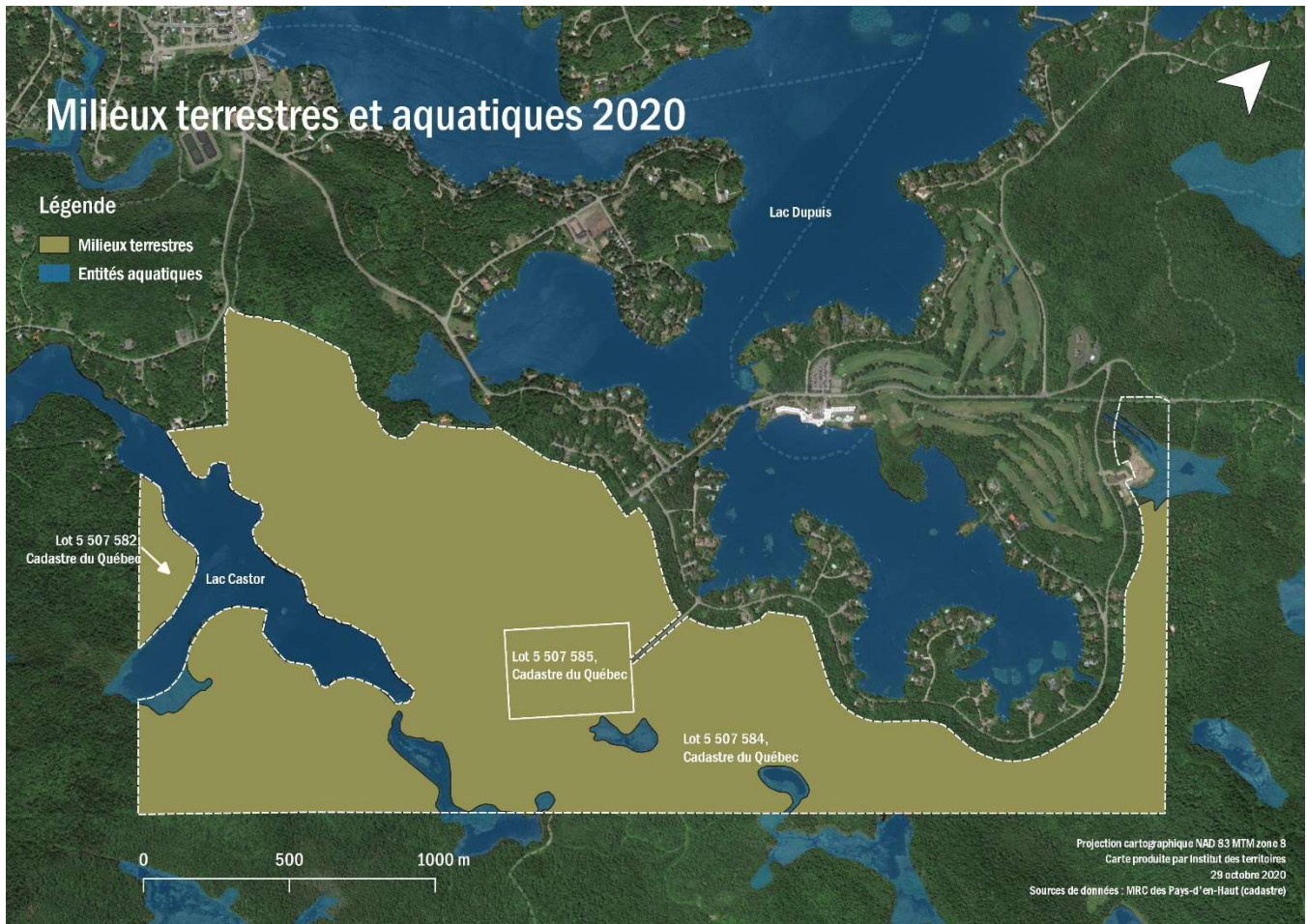
## Section 5 – Signature

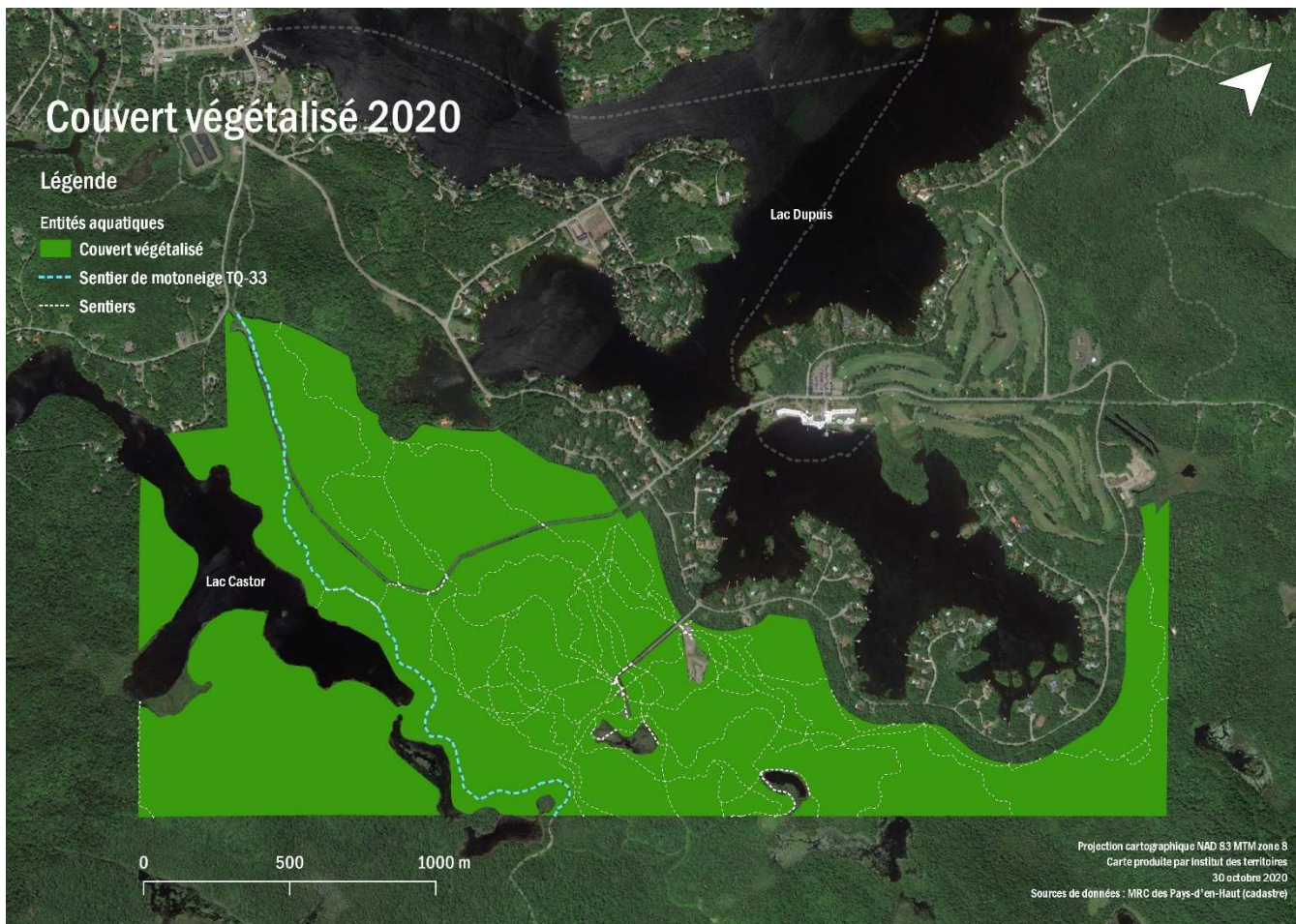
## Section 6 – Annexe

Renseignements supplémentaires (Assurez-vous de bien indiquer à quels numéros de cases correspondent les renseignements supplémentaires.)









# Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil \*

Municipalité

Scrutin du  
année | mois | jour

Je, \_\_\_\_\_ ,  
Prénom Nom  
\_\_\_\_\_  
Poste au sein du conseil municipal Adresse du domicile

déclare, par la présente, que :

1) j'occupe l'emploi suivant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Indiquer tout emploi visé ainsi que tout employeur

2) j'occupe le poste d'administrateur suivant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Indiquer tout poste d'administrateur visé ainsi que tout organisme pour lequel le signataire agit

3) j'ai contracté des emprunts dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ auprès de la  
personne ou de l'organisme suivant : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Indiquer toute personne ou tout organisme visé à l'exception de tout établissement financier

4) j'ai accordé un prêt dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$ à une personne autre  
qu'un membre de ma famille immédiate : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Indiquer toute personne visée

NOTE : Le conjoint ou l'enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint est considéré comme étant un membre de la famille immédiate du membre du conseil. La notion de conjoint est celle prévue à l'article 61.1 de la Loi d'interprétation (L.R.Q., chapitre I-16).

\* En vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les données suivantes n'ont pas à être déclarées :  
1) la valeur des intérêts y énumérés;  
2) le degré de participation du membre du conseil à une personne morale, à une société ou à une entreprise;  
3) l'existence de sommes déposées dans un établissement financier;  
4) la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

5) je possède des intérêts pécuniaires dans la personne morale, la société ou l'entreprise susceptible d'avoir des marchés avec la municipalité :

---

---

Indiquer toute personne morale, toute société ou toute entreprise visée

6) je possède des intérêts pécuniaires dans la personne morale, la société ou l'entreprise suivante :

---

---

Indiquer toute personne morale, société ou entreprise visée

susceptible d'avoir des marchés avec : \_\_\_\_\_

---

Indiquer tout organisme municipal dont le signataire fait partie

7) je possède des intérêts pécuniaires dans l'immeuble situé sur le territoire de :

la municipalité

---

---

---

Indiquer tout immeuble visé

la municipalité régionale de comté

---

---

---

Indiquer tout immeuble visé

la communauté métropolitaine

---

---

---

Indiquer tout immeuble visé

**IMPORTANT**

La personne qui remplit la présente déclaration doit, lorsque cela est nécessaire, recourir aux services d'un conseiller juridique relativement aux exigences de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.





























**Signature**

\_\_\_\_\_

Membre du conseil

année	mois	jour

## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

Objet
 Présence sur le territoire en dehors des heures régulières
 Rencontres de courtoisie avec les résidents
 Rentrer les bacs après la collecte
 Entretien du véhicule extérieur et intérieur tous les agents
 Suivi quotidien avec les agents concernant l'application des procédures et des règlements
 Suivi quotidien avec M. Taché concernant les travaux et coupes d'arbres
 Suivi quotidien avec Mme Bonneau (voirie et autre)
 Suivi quotidien avec M. Lafontaine pour constats, procédures et autres
 Suivi avec la Sûreté du Québec (Requêtes pour vitesse, arrêts, VTT, motocross, etc.)
 Suivi téléphonique avec les agents, suivi GPS des agents
 Vérification du chalet du Parc d'Estérel
 Vérification du chalet du parc Thomas-Louis-Simard, terrain de jeux, tennis et quai
 Vérification du garage municipal et cour arrière
 Logiciel pour pouvoir faire les rapports sur l'ordinateur du véhicule et bureau en attente (covid)
 Surveillance pour la location AIRBNB : depuis le début de la Covid, ce sont les propriétaires qui sont présents
 Ramasser les déchets et les animaux morts en bordure de route; tous les agents
 Prise de rendez vous pour les véhicules
 Rencontre de courtoisie avec les résidents
 Présence sur le territoire, patrouille chemin principaux et arrêt aux deux parcs
 Recherche dans les rapports pour dossiers de cour municipale
 Quelques agents ont été contactés par Me Fournier pour dossiers de cour municipale
 Arrêt de travaux au 4, avenue de Blois - Construction d'une remise à l'avant
 Préparation d'un dossier pour émission de constat d'infraction : bruit (samedi) au 7, place d'Artois montent les formes pour les murs
 Préparation d'un dossier pour émission de constat d'infraction : bruit (avant 8h) au 7, place d'Artois, utilisation d'une bétonnière
 Rencontre avec M. Lafontaine concernant docteur Lavigne rencontre future avec M.Dydzak
 Appel à la SPCA concernant chiens au 7, place d'Artois à suivre
 L'agent Fex est allé une fois aider le docteur Lavigne à relever Mme Lavigne
 L'agent Quevillon est allé à quelques reprises aider le docteur Lavigne a relever Mme Lavigne
 Aider l'agente Giroux pour une coupe d'arbres illégale

## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

## Objet

- Discussion avec madame Sebba demande de rencontrer l'entrepreneur pour avoir un plan des travaux a faire lui mentionne besoin d'un permis pour la coupe Nancy devra se présenter en perso...
- Discussion avec madame Campion pour info sur piscine
- Session de travail pour révision de la réglementation d'urbanisme sur ZOOM
- Discussion avec m. Tolila problème avec madame Baruch
- Retour d'appel de madame Baruch 45m de discussion concernant la problématique avec m. Tolila
- Discussion avec m. Fuoco concernant le R-7 pour subdivision
- RDV avec m. Baruch 1.75 hrs
- Retour d'appel m. Ian Turner concernant le trou d'eau chaude sur le lac devant chez lui et me demande le remboursement du 10K\$
- Courriel a madame Baruch pour RDV jeudi le 29 octobre
- Retour d'appel Frédéric Plouffe dossier Christopher Collard sur des Méseages
- Courriel envoyé a m. Morin sur (Amiens) remis formulaire de demande de dérogation pour son cabanon
- Retour d'appel m. Brouillette concernant son agrandissement
- Approbation d'une lettre a être envoyée a m. Pelletier pour une coupe d'arbre fait sans permis
- Retour d'appel laissé message m Éric Taché
- Dossier du 32 Anjou mettre de l'ordre dans le dossier et recherche le permis #119 de 1964
- Retour d'appel laissé message madame Arsenault
- Discussion avec madame Gamache assistante de Me Fournier pour le dossier de cour de monsieur Dallaire
- Retour d'appel m. Beaudry concernant les clôtures
- RDV avec m. Robert Brouillette pour de demande de rénovation de la maison au complet prévoir un CCU
- Retour d'appel m. Gratton concernant la maison Provençal
- Discussion avec m. Dydzak à propos du 32 Anjou dossier Stern pour plan de démolition faire courriel a madame Arcand
- Retour d'appel madame Jocelyn Parent concernant les bornes fontaine
- Discussion avec m. Lattela pour avoir son plan de construction (piscine)
- Discussion avec Robert Medalssy à propos de son quai besoin d'information pour le changer et la réglementation
- Arrêt des travaux au 4, avenue de Blois travaux sans permis pour cabanon en cours avant
- Discussion avec m. Attenu concernant le niveau d'eau du lac, problème de castors
- Discussion avec m. François Castagnier pour Abri-d'auto dossier de m. Foix
- Émission d'un permis de piscine #2020-000 m. F.Pappas
- Discussion avec m. Shewengibon concernant le R-5 et de la présentation de Tatianna vendredi le 23 octobre
- Rencontre m. Beaudry dossier de m. F. Pappas construction d'une piscine
- Discussion avec m. Teres pour coupe d'arbre sur terrain chemin Dupuis
- Courriel envoyé a Yannick Arcand d'Olymbec pour le dossier du 32 Anjou demande des corrections et la demande de démolition
- Courriel envoyé a madame Baruch pour un RDV
- Demandé a m. Tolila de planter des arbres le long de sa ligne de propriété, (Hors de question de sa part) , Demandé CL pour garage
- Rencontre avec madame Anna Tarasenko et Tatiana projet au R-5
- RDV avec m. Robert Marquis infos pour nouvelle construction sur des Pinsons printemps prochain




















## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

Objet
Répondre a la demande de renseignement dossier de John Fuoco sur de Blois pour BJB AG
Insérer les PV et avis public dans les dossiers approuvés du CCU du mois de septembre
Courriel envoyé a François Castagnier pour session de travail révision de la réglementation d'urbanisme
Courriel envoyé au comité de révision de la réglementation d'urbanisme
Courriel envoyé a J. Dydzak. L.Lafontaine, G. Gilbert F. Castagnier, L. Légaré stationnement pour l'Hôtel de 156 chambres
Inspection avec m.Dydzak chez madame Baruch à propos des travaux de son voisin m.Tolila
Session de présentation de m. Michael Sneyd sur Zoom du projet Golf
Rencontre de travail avec messieurs Dydzak et Lafontaine dossier de m. Foix concernant abri-d'auto
Courriel a madame Corriveau dans le dossier de m. Foix
Courriel suite au courriel de m. Foix réponse pour Garage et substitution
Courriel envoyé a m. Foix en réponse a sa demande de permis pour un abri-d'auto
Émission de permis #2020-155 sanitaire Luc Latreille
Discussion avec m. Pappas à propos de sa piscine j'ai demandé de me remettre les plans de la piscine
Discussion avec madame Akiziki
Discussion avec Luc Légaré à propos de la demande de m. Guillaume Gilbert sa demande faite lors d'une réunion en septembre
RDV avec m. Cloutier et madame Arcand de Olymbec pour le 32 Anjou et visite terrain avec eux suite à la réunion. (Rénovation à venir)
Émission d'un permis sanitaire au 121 ch. Estérel # 2020-153
Discussion avec m. Luc Latreille pour le sanitaire
Discussion avec Guillaume Gilbert d'Apur à propos de la réunion tenue avec (L. Lafontaine, L. Légaré, N. Bonneau. J. Dydzak) Voir note
Courriel envoyé a m. Attendu pour demande de rénovation pour un bâtiment accessoire et un cabanon à venir
Dossier du 20 chemin des Deux-Lacs questionnement sur les normes de réglementation pour 1971 demande de BJB
Laisse message a m. Richard Stern
Renseignement sur les lots de la Ville remis a m. Buteau pour la description du zonage
Retour d'appel Jean Lacroix concernant plan d'implantation pour son garage à construire
Courriel envoyé a m. Réjean Buteau Évaluateur pour les lots de la Ville # 5 508 560/154/792/386/363/701/698 et 5 509 105
RDV avec m. Hallaby au 196 Estérel concernant son pilier de béton et tentative de relocalisation
Inspection chez m. Bélair voir photos fermeture de l'entrée charretière
inspection chez m. Pelletier sur Chantilly ouverture dans la forêt sur chemin des Deux-Lacs d'une dimension imposante Demande de correction
Retour d'appel a Louis-Philippe Jacques questionnement construction laissé message
Tentative de rejoindre m. Abraham Farah mauvais numéro de téléphone
Retour d'appel a Danny Tremblay
Retour d'appel a Pierre Tremblay de R/Max concernant le 2, avenue des Martinets
Retour d'appel a Éric de Ste-Agathe question sur les piscines
RDV avec m. LaSalle pour rénovation au 8, des Alouettes dépôt des plans et demande
Retour d'appel Sam Hazoud
Retour d'appel a m. Éric Taché besoin renseignement sur construction













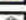
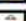

















## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

## Objet

-  Sahar Abi-Ziki Discussion avec m Hallaby sabiziki@constructionverticale.com>
-  Retour d'appel a madame Messerra 21, ch. F-Simard
-  Courriel envoyé a Nancy pour demande de permis a madame Bell
-  Retour d'appel Luc Latreille pour son permis sanitaire
-  RDV avec m Zickman demande renseignement sur deux lots sur des Alouettes et chemin des deux-Lacs
-  Discussion avec m. Hallaby lui mentionne les conditions prises d'enlever la haie et le poteau de béton avec délai lettre suivra 15:24hrs
-  Discussion avec . John Byrne demande de me payer le montant de la dérogation je vais lui faire parvenir la facture
-  Discussion avec M. St-Jacques questionnement sur le lot # 5508345 pour permis de construction
-  Discussion avec m. Buto évaluateur pour les terrains de la Ville des terrains a vendre
-  Discussion avec m. Finiffter concernant la constrction de Cloutier/Morisette marge latérale trop proche
-  Discussion avec m. Vaillancourt de Devcon pour le 126 chemin d'Estérel sanitaire a prévoir et permis
-  Discussion avec m. Mouloud Zaid concernant règlementation sur les foyers
-  Discussion avec m. Collin concernant le lot # 5508696 pour construction
-  Courriel envoyé a madame Gagnon à propos de son sanitaire
-  Discussion avec madame Lucie Lacroix du 90 chemin Dupuis concernant les assurances si la maison passe au feu
-  Courriel a Anna Tarasenko demande identification du Lot B-861
-  Préparation de l'avis public pour le dossier de John Fueco pour le CCU du 13.11.2020
-  Lectures des messages et courriels reçus lors de mes vacances
-  Courriel remis a m. Davidsson dossier de m. Bourbonnais nouvelle construction

## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

 **OBJET**

-  Ménage du garage
-  Aller porter Subaru chez Transmission Ste-Agathe
-  Chercher compagnie pour louer terrière
-  Aller chercher les camions chez Marinier (Poser alarme pour benne)
-  Aller prendre les point GPS des bouées
-  Finaliser trépied pour sortir les bouées
-  Installer les bollards autour du garage
-  Retourner les équipements en location
-  Installer les couvres bollards
-  Aller faire les tour des poubelles
-  Aller enlever les filets au Parc Thomas-Louis-Simard
-  Faire l'asphalte autour des bollards
-  Sortir les bouées (Plusieurs jours)
-  Préparation réserve de sable et sel
-  Aller installer affiche (Cueillette déchets au mois à partir de novembre)
-  Disposer de la vieille asphalte
-  Sortir le ponton
-  Enlever panneau sur les ponts
-  Fermer les cascades
-  Commencer préparer les camions pour l'hiver
-  Sortir lumières de Noël (Tester s'il fonctionne bien)
-  Apporter matériel pour le scellement des puits (pierre net)
-  Enlever signalisation du golf
-  Ramasser le panneau de vitesse et l'entreposer pour l'hiver
-  Faire préparation avant asphaltage (Friquets, Engoulevents et Estérel)
-  Faire le tour des accès publics et faire ménage
-  Faire asphalte froide (Trou sur certains chemins)
-  Faire ménage dans la cour du garage
-  Aller vérifier travaux d'asphaltage sur nos chemins

## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

OBJET
Passer commande de sable
Rappeler Rodrigo de la Banque Nationale
Faire ordre du jour du CCE pour le 9 octobre
Finaliser compte rendu du CCE
Discussion M. Gérald Lafontaine - Suivi COGECO
Demander à Karell d'attendre M. Lafontaine avant d'envoyer le courriel à Julie Forgues
Passer commande de sel
Confirmer réunion ZOOM avec IDT et SOPAIR demain 13h30 (Envoyer le lien)
Appelez FD Jul pour modification rangement
Rencontre Mme Landry pour aménagement bureau
Faire ménage dans mes courriels
Appeler Jean-Francois (Informaticien) pour courriel et ordinateur à Lucy
Rencontre ZOOM avec IDT et SOPAIR - Demande d'information supplémentaire pour CA
Discussion téléphonique avec Mme Corriveau - Suivi dossier (Parc, Accès aux lacs, AirBNB, etc.)
Discussion Mme Landry - Décoration de Noël
Préparer rapport des directeurs
Faire mes frais de déplacements
Rappeler M. Gérald Lafontaine pour nouvelle COGECO et COVID
Envoyer et approuver publication Facebook pour congé de l'Action de grâce
Rencontre M. Morel - Revêtement de plancher du garage (Recommandation de M. Tremblay)
Discussion avec Mme Landry - Décision décoration de Noël (Confirmer avec M. Dydzak) Bon de commande envoyé
Faire conciliation bancaire de septembre 2020
Faire délégation de pouvoir du DG
Faire comptes à payer
Réviser le Plan de travail du Service de protection (Envoyé à Mme Landry, M. Lussier et M. Tremblay pour vérification)
Envoyer information à Mme Sullivan - Séance à huis clos à publier sur Facebook
Envoyer à Mme Sullivan lien de la MRC pour les publications (Déchets)
Assister rencontre du CCE
Faire les paies
Envoyer encore une correction bulletin CCE en anglais
Discussion avec Mme Landry pour les dons (Envoyer demande en cour)
Faire réparer connexion dans le bureau de M. Dydzak
Faire installer nouvelle antenne wifi (Mettre la veille dans le garage)
Confirmer nombre de GPS pour le renouvellement de la licence de nos GPS (9 modules)

## Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

OBJET
Répondre à M. Gravel demande pour Service de Protection (On ne fait pas service alarme à STM)
Envoyer le bulletin du CCE aux citoyens (Envoyer copie aux membres du CCE)
Approuver décompte #1 de l'asphaltage de la cour du garage (LEGD)
Ménage et répondre à mes courriels
Remplir document pour information supplémentaire- Demande de CA
Envoyer bon de commande à Cummins (Réparation génératrice hôtel de ville)
Envoyer le bon de commande pour sceller les 2 anciens puits
Aller chercher deuxième panneau du Parc Lucie-et-Robert-Lavigne
Demander à l'agente Lachaine de gérer sollicitation (Sutton)
Envoyer correction du bulletin à M. Deslauriers (diagramme en anglais sur document français)
Vérifier texte pour Estérel vous salue (donner photo et suggestion à Lucy)
Vérifier bulletin Estérel vous salue - Français
Renvoyer bulletin du CCE (Français)
Préparer document du budget (Pour commencer durant mes vacances)
Faire tableau de l'endettement à jour
Demander à Francine de couper les cèdres
Débuter le budget 2021
Les puits du Nord sont venu sceller les 2 puits qui ne sont plus utilisés
Demander à Henri d'aller voir plainte (Deux-Lacs et Pinsons)
Envoyer courriel à l'Agglo pour confirmer date du 17 novembre pour rencontre budget
Rencontre M. Dydzak pour suivi de dossier (Budget, sondage, etc.)
Faire les paies
Faire ménage courriel
Transfert résultat Fleurons à Mme Landry
Commander pare-brise pour le Freightliner
Rencontre avec des employés (Rapport d'évènement)
Discussion avec M. Dydzak et M. Lafontaine (Lettre anneau de glace)
Rencontre M. Dydzak (Dossier mat. résiduelle)
Remplir document de stage de M. Bissonnette
Rencontre avec Henri - Suivi et travaux à faire
Répondre demande de M. Gilbert Lévesque
Inscription pour la formation - Vente pour taxes (Janvier 2021)
Prépare document pour la dette (Envoyer au Comité budget)
Programmer rencontre ZOOM pour François (Rég. régl. urbanisme)

Rapport des directeurs du mois d'octobre 2020

 **OBJET**

 Faire suivi commande décoration de Noël

 Faire suivi bulletin Estérel vous salue!

## **Accès aux lacs pour non riverains sur les terrains de la Ville d'Estérel** **Mise à jour pour caucus du 20 novembre 2020**

1) Chemin Dupuis lot 5 508 382 dessert deux non riverains 51 et 53, chemin Dupuis, plusieurs terrains à vendre à proximité. Débroussaillage a été fait le 18 juillet 2019 et quai fixé. **Suivi à faire avec Mme Bonneau pour travaux à compléter par TP car le sentier est impraticable tel quel. Faire un escalier, demander soumission.** Lorsque complété il faudra envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2021 avec la politique d'accès aux lacs et y installer une pancarte.

2) Avenue des Alouettes lots 5 508 148 et 5 508 147 Parc Lucie-et Robert-Lavigne dessert deux non riverains 35 et 43 Alouettes. Arpentage fait pour placer les piquets aux extrémités. Appel d'offre fait octobre 2020 à 7 entreprises pour faire un sentier longeant le tributaire sur environ 300 mètres jusqu'au chemin d'Estérel incluant Permabitat. **Restera à installer deux bornes et pancarte sur le chemin Esterel (2e pancarte reçue, elle sera installée quand le sentier sera fait). Faire une identification des espèces d'arbres et de plantes d'intérêt avec un sentier d'interprétation. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser avec la politique d'accès aux lacs. Panneaux explicatifs à finaliser. Inauguration avec les citoyens lorsque le sentier sera complété en 2021.**

3) Vis-à-vis du 137, chemin d'Estérel lot 5 508 797 dessert un seul non riverain, présence d'un sentier existant. **Terrain pour accès à officialiser en 2021.**

4) Avenue des Récollets lot 5 508 701 avec quai utilisé par un non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain d'un non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac du Nord car la descente y est impraticable. Structure en bois aménagée au bord de l'eau avec une passerelle au quai avec des chaises et banc au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur l'avenue des Récollets à proximité. Information transmise à Mr Jaysen Cristofaro le 30 juin. Propriétaire non riveraine Mme Rhoda Friedman qui habite au 9 Récollets est aussi intéressée pour l'achat. **Terrain à l'étude pour vente aux propriétaires voisins. Évaluation à confirmer.**

5) Avenue de Blois lot 5 508 386 avec quai utilisé par un seul non riverain du 2 Place de Blois. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain du non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac Dupuis. Il y a 3 résidences non riveraines sur le chemin Dupuis à proximité. **Terrain à l'étude pour vente à la propriétaire de la maison non riveraine adjacente, Mme Daigneault qui est intéressée et qui a fait une offre via son notaire. Évaluation à confirmer.**

6) Chemin Fridolin-Simard avec quai lot 5 508 492 Parc Jean-Charest  
Pancarte installée en juillet 2020. **Sentier à réparer avec asphalte par TP Panneau explicatif à finaliser. Inauguration avec la famille prévue le 17 octobre 2020 mais annulée à cause de la pandémie.**

7) Parc Thomas-Louis-Simard avec quai lot 5 508 674  
Remettre du sable. Le 27 novembre 2018 M. Taché a eu une discussion téléphonique avec M. Yves Marquis du MELCC, ce dernier l'informe que l'on doit faire une demande d'un certificat d'autorisation pour le remplissage de sable dans la bande riveraine. **Revoir au printemps 2021.**

8) Avenue de Versailles avec quai lot 5 508 307

9) Avenue d'Amiens avec quai lot 5 508 809  
**Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser avec la politique d'accès aux lacs car plusieurs changements de propriétaires.**

10) Avenue de Champfleury avec quai lot 5 508 233

11) Avenue des Orioles avec quai lot 5 508 337

12) Chemin des Deux Lacs avec quai lot 5 508 681

13) Avenue Maubèches avec quai lot 5 508 580

14) Avenue Grenoble avec quai lot 5 508 593 - **Identifier les propriétaires du canot pneumatique et des chaises ou les enlever.**

15) Avenue des Merles avec un quai lot 5 508 562

16) Avenue de Chantilly lot 5 509 142 avec quai, sur le bord du chemin vers la place de Chantilly. Quai en 3 parties avec accès par escalier en mauvais état. Utilisé par un non riverain de la rue Chantilly depuis plusieurs années, autorisation faite par Fridolin-Simard et escalier fait par la Ville. Cinq non riverains habitent sur le chemin de Chantilly. Accès demandé par le 11 Chantilly, réponse du DG. Situation discutée avec R Pelletier le 5 juillet 2020. **Réparer l'entrée et demander soumission pour refaire l'escalier. Terrain pour accès à officialiser en 2021.**

17) **Terrain en face du 33, chemin Dupuis, 5 508 404 avec quai présence d'un pédalo jaune, sentier à refaire et vieil escalier à démonter en 2021.**

Mise à jour par Nadine Bonneau et Christine Corriveau le 10 novembre 2020

### Parc d'Estérel – Sentier

- Préparer plan d'évacuation – Demande en cours à M. Tessier de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson Après discussion avec M. Tessier les gens doivent communiquer avec le 911 pour qu'eux soit appeler par la suite.
- Publier un feuillet « Programme d'urgence et de sécurité » – À faire après avoir reçu le plan d'évacuation Discussion avec M. Tessier, on va demander à Mme Francine Chaput de débiter l'information à inscrire dans un feuillet à remettre au gens. **Francine a remis à Mme Bonneau un document pour ce dossier, suivi à faire.**
- Autorisation des propriétaires des sentiers qui ne sont pas sur nos terrains.
- Continuer à faire l'entretien et l'amélioration des sentiers existants. Entretien a été effectué dans la semaine du 6 juillet 2020
- Continuer à surveiller les subventions possibles – Rencontre avec SOPAIR qui va nous aider et nous donner l'information des subventions à venir.
- Rencontre avec SOPAIR et Ste-Marguerite pour le raccordement de nos sentiers (SOPAIR va faire un estimé du budget pour pouvoir déposer une demande de subvention conjointe au FDT à la MRC)
  - o Simon Provencher de STM s'occupe de demander un estimé à Monco pour les travaux. Simon a obtenu l'autorisation de M. Maillé obtenu.
  - o Ste-Marguerite a donné un contrat pour faire demande de CA.
  - o La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson recevra 25 000\$ du FDT pour le projet
- Rencontre avec SOPAIR et M. Meyer pour déplacer un de nos sentiers et voir un accès possible au Lac Castor.
  - o Nous recevrons 7 500\$ du FDT pour le projet
  - o Donner contrat à l'institut du territoire pour faire la demande de CA pour se rendre au Lac Castor **Demande de CA finaliser et envoyer. Le Ministère a demandé de l'information supplémentaire qui a été transmise pour le 2 novembre 2020. En attente de l'autorisation finale.**
- Avec l'aide de SOPAIR nous avons déposé une demande de subvention au FDTL et PSSPA. Nous avons reçu 15 000 \$ de subvention du FDTL et 83 343.25\$ du PSSPA. Reçu deux soumissionnaires : contrat octroyé à Gestion Inlandsis, première réunion de chantier a eu lieu le 1 septembre avec SOPAIR, l'entrepreneur et nous. Les premiers travaux de ponceaux sur le tronçon 1 ont eu lieu la semaine du 28 septembre 2020, le sentier demeure fermé car il reste du remblai à mettre par-dessus les ponceaux. Ces travaux devraient être faits avant le 25 octobre. **Travaux pour les ponceaux terminés, le reste des travaux reprendront au printemps 2021**

  
Nadine Bonneau, Trésorière

Le 10 novembre 2020

Ville d'Estérel

**Liste des permis généraux et certificats émis**

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Certificat 2020-158	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6201-46-0367-0-000-0000 686-25-BLB,685-25-BLB,5508648	WEISER RÉGINALD WEISER RÉGINALD 27 AVENUE DES FRIQUETS		22/10/2020 14/10/2020 30/11/2020	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2020-154	Installation sanitaire <i>Permis de Construction</i> 6201-82-6558-0-000-0000 121-25-BLB,5508590	LATREILLE LUC (50%) David Riddell Excavation 11 AVENUE DE GRENOBLE		20/10/2020 01/11/2020 30/12/2020	15 000,00 \$	250,00 \$	2020055
Permis 2020-155	Ouvrage de captage des eaux souterraines <i>Permis de Construction</i> 6201-82-6558-0-000-0000 121-25-BLB,5508590	LATREILLE LUC (50%) Henri Cousineau & fils 11 AVENUE DE GRENOBLE Masson		21/10/2020 21/10/2020 31/12/2020	10 896,00 \$	250,00 \$	2020056
Certificat 2020-160	Installation d'une piscine creusée <i>Permis de Construction</i> 6202-91-1645-0-000-0000 267-25-BLB,5508724	PAPPAS FRANK Val-Mar 45 CHEMIN DES DEUX-LACS Du Nord		28/10/2020 01/03/2021 30/11/2021	50 000,00 \$	1 250,00 \$	2020057
Certificat 2020-152	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6299-79-4462-0-000-0000 27-25,6017134	BÉLAIR BERNARD BÉLAIR BERNARD 10 PLACE DES PIVERTS		08/10/2020 01/10/2020 31/10/2020	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2020-150	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6401-69-7409-0-000-0000 413-25-BLB,5508145	TEPPER ROSALIND ESTELLE Maintenance DG 36 AVENUE DES ALOUETTES		01/10/2020 01/10/2020 31/10/2020	0,00 \$	0,00 \$	



## 4.2 (1) Liste des permis.pdf

Permis 2020-153	Installation sanitaire <i>Permis de Construction</i> 6402-81-0706-0-000-0000 348-25-BLB,5508817	COCKWELL LINDA DEVCON Inc. 122 CHEMIN D' ESTÉREL Du Nord		19/10/2020 20/10/2020 31/10/2020	15 000,00 \$	250,00 \$	
Certificat 2020-159	Abattage d'arbres <i>Hôtelière commerce d'hébergement et de restauration, centre de congrès</i> 6499-07-6813-0-001-0001 10-10-25,29-25,28-25,23 ET-25,22-89-25,22-67-25,22-45-25,22-23 -25,22-111-25,22-1-25,11-82-25,11-81-25, 11-59-25,11-58-25,11-36-25,11-35-25,11- 1-25,10-9-25,10-8-25,10-7-25,10-6-25,10 -5-25,10-4-25,10-3-25,10-2-25,10-13-25, 10-12-25,10-11-25,5509040,5509002,550 9001,5509000,5508999,5508998,550899 7,5508996,5508995,5508994,5508993,5 508992,5508991,5508990,5508952,5508 950,5508949,5508948,5508946,5508941 ,5508939,5508937,5508936,5508933,55 08932,5508931,5508930,5508927,55089	GESTION ESTÉREL INC. GESTION ESTÉREL INC. 39 43 CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD		23/10/2020 21/10/2020 31/10/2020	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2020-151	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6499-10-2678-0-000-0000 631-25-BLB,5508444	BOYER MAJORIE Emondage Adam Rodrigue 3 AVENUE DES AIGLES		01/10/2020 01/04/2021 31/05/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2020-157	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6499-23-8494-0-000-0000 878-25-BLB,5508383	BELL HEIDI BELL HEIDI 16 AVENUE DE BLOIS		22/10/2020 15/10/2020 30/11/2020	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2020-156	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6499-99-9733-0-000-0000 959-25-BLB,5508313	BILEK DANIEL BILEK DANIEL 11 AVENUE DE VERSAILLES		22/10/2020 05/10/2020 31/10/2020	0,00 \$	0,00 \$	

<b>Nombre de logements créés</b>	0
<b>Nombre de logements supprimés</b>	0
<b>Nombre total de permis/cert.:</b>	11
<b>Valeur totale des travaux:</b>	90 896,00 \$
<b>Montant total des coûts:</b>	2 000,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.  
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.  
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*

## Ville d'Estérel

**Analyse des permis par type**

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
<b>Installation sanitaire</b>					
Permis de Construction	0	0	2	30 000	500,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>30 000</b>	<b>500,00</b>
<b>Ouvrage de captage des eaux souterraines</b>					
Permis de Construction	0	0	1	10 896	250,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>10 896</b>	<b>250,00</b>
<b>Installation d'une piscine creusée</b>					
Permis de Construction	0	0	1	50 000	1 250,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>50 000</b>	<b>1 250,00</b>
<b>Abattage d'arbres</b>					
Résidentielle Unifamiliale isolée	0	0	6	0	0,00
Hôtelière commerce d'hébergement et de restauration, centre de congrès	0	0	1	0	0,00
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>90 896</b>	<b>2 000,00</b>

## LISTE DES CORRESPONDANCES

### Séance du 20 novembre 2020

Date	Expéditeur	Sujet	Action
19 octobre 2020	Ministère des Transports du Québec	Demande de participer à la distribution du Guide de circulation – Aides à la mobilité motorisées (triporteurs, fauteuils électriques etc.)	Classement
5 novembre 2020	Ministre des Affaires municipales et de l'habitation	Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2021	Classement
12 novembre 2020	Collectif petite enfance	La Grande semaine des tout-petits : du 15 au 21 novembre 2020	Classement



**Rapport mensuel des activités financières  
au 31 octobre 2020**

- Notes 1. Nous sommes à la dixième période sur 12 soit 75 % de notre budget estimé 2020.  
2. Voici un tableau explicatif des revenus et des dépenses après 10 mois.

<b><u>REVENUS</u></b>	<b>Budget</b>	<b>Revenus</b>	<b>Pourcentage des revenus</b>	<b>Engagement</b>	<b>Pourcentage Engagement</b>
<b>Revenus</b>					
Taxes	3 754 028 \$	3 750 765 \$	99.91%	3 750 765 \$	99.91%
Droit de mutation	175 000 \$	500 250 \$	285.86%	500 250 \$	285.86%
Permis, Vignette, autres rev.	102 300 \$	120 543 \$	117.83%	120 543 \$	117.83%
Amendes et Pénalités	18 000 \$	22 271 \$	123.73%	22 271 \$	123.73%
Intérêts	25 970 \$	34 641 \$	133.39%	34 641 \$	133.39%
Autres	64 041 \$	63 169 \$	98.64%	63 169 \$	98.64%
Affectation du surplus (Affecté)	67 000 \$	67 000 \$	100.00%	67 000 \$	100.00%
<b>Total des revenus</b>	<b>4 206 339 \$</b>	<b>4 558 640 \$</b>	<b>108.38%</b>	<b>4 558 640 \$</b>	<b>108.38%</b>

<b><u>DÉPENSES</u></b>	<b>Budget</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Pourcentage des dépenses</b>	<b>Engagement</b>	<b>Pourcentage Engagement</b>
<b>Administration générale</b>					
Quote Part - Agglo	739 215 \$	616 013 \$	83.33%	739 215 \$	100.00%
Conseil municipal	210 198 \$	161 768 \$	76.96%	204 509 \$	97.29%
Application de la loi	57 000 \$	13 880 \$	24.35%	15 880 \$	27.86%
Gestion financière et admin.	461 200 \$	366 056 \$	79.37%	440 593 \$	95.53%
Greffe	3 500 \$	- \$	0.00%	3 500 \$	100.00%
Évaluation	32 495 \$	27 079 \$	83.33%	32 495 \$	100.00%
Gestion du personnel	5 000 \$	- \$	0.00%	5 000 \$	100.00%
Autres	86 195 \$	69 801 \$	80.98%	77 048 \$	89.39%
<b>Total administration générale</b>	<b>1 594 803 \$</b>	<b>1 254 596 \$</b>	<b>78.67%</b>	<b>1 518 240 \$</b>	<b>95.20%</b>

<b>Sécurité publique</b>					
Service de sécurité	559 217 \$	449 440 \$	80.37%	531 588 \$	95.06%
Patrouille nautique	34 682 \$	21 945 \$	63.28%	21 945 \$	63.28%
<b>Total Sécurité publique</b>	<b>593 899 \$</b>	<b>471 385 \$</b>	<b>79.37%</b>	<b>553 533 \$</b>	<b>93.20%</b>

<b>Transport</b>					
Voirie municipale	342 169 \$	280 862 \$	82.08%	320 295 \$	93.61%
Enlèvement de la neige	135 678 \$	152 538 \$	112.43%	152 538 \$	112.43%
Éclairage des rues	29 500 \$	22 589 \$	76.57%	27 505 \$	93.24%
Signalisation	9 755 \$	2 940 \$	30.14%	3 982 \$	40.82%
Transport collectif	8 905 \$	7 421 \$	83.33%	8 905 \$	100.00%
<b>Total du transport</b>	<b>526 007 \$</b>	<b>466 350 \$</b>	<b>88.66%</b>	<b>513 226 \$</b>	<b>97.57%</b>

<b>Hygiène du milieu</b>					
Approvis. / traitement de l'eau - Égout	152 877 \$	51 249 \$	33.52%	147 570 \$	96.53%
Matières résiduelles	111 614 \$	104 217 \$	93.37%	122 819 \$	110.04%
Environnement	78 783 \$	34 308 \$	43.55%	42 031 \$	53.35%
Autres (traitement insectes)	112 408 \$	93 673 \$	83.33%	112 408 \$	100.00%
<b>Total Hygiène du milieu</b>	<b>455 682 \$</b>	<b>283 447 \$</b>	<b>62.20%</b>	<b>424 828 \$</b>	<b>93.23%</b>

<b>Aménagement et Urbanisme</b>	<b>131 461 \$</b>	<b>99 545 \$</b>	<b>75.72%</b>	<b>121 777 \$</b>	<b>92.63%</b>
---------------------------------	-------------------	------------------	---------------	-------------------	---------------

<b>Loisirs et culture</b>					
<b>Activités récréatives</b>	<b>132 833 \$</b>	<b>80 696 \$</b>	<b>60.75%</b>	<b>130 085 \$</b>	<b>97.93%</b>

<b>Frais de financement</b>					
Intérêt sur la dette à long terme	143 197 \$	119 331 \$	83.33%	143 197 \$	100.00%
Autres frais de finan. + Capital DLT	561 457 \$	471 480 \$	83.97%	565 056 \$	100.64%
<b>Total des frais de financement</b>	<b>704 654 \$</b>	<b>590 810 \$</b>	<b>83.84%</b>	<b>708 253 \$</b>	<b>100.51%</b>

<b>Immobilisations</b>					
Achat d'immobilisations	67 000 \$	738 508 \$		738 508 \$	
Emprunt à long terme	0 \$	(559 610) \$		(559 610) \$	
Emprunt - Fonds de Roulement	0 \$	- \$		- \$	
Subvention (Réseau routier)	0 \$	(10 000) \$		(10 000) \$	
Subvention (TECQ)	0 \$	(28 851) \$		(28 851) \$	
Subvention (Sentier Pédestre)	0 \$	(37 604) \$		(37 604) \$	
<b>Total Immobilisations</b>	<b>67 000 \$</b>	<b>102 443 \$</b>	<b>152.90%</b>	<b>102 443 \$</b>	<b>152.90%</b>

<b>Total des dépenses de fonction.</b>	<b>4 206 339 \$</b>	<b>3 349 272 \$</b>	<b>79.62%</b>	<b>4 072 385 \$</b>	<b>96.82%</b>
--	---------------------	---------------------	---------------	---------------------	---------------

*Nadine Bonneau*

Nadine Bonneau  
Trésorière



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b>	9 octobre 2020 à 13 h 00	<b>LIEU</b>	Hôtel de Ville	<b>PAGE</b>	1	<b>DE</b>	2
<b>PROJET</b>	Compte rendu du Comité consultatif environnement						
<b>N° Rencontre</b>	du mois d'octobre 2020 par vidéoconférence			<b>RÉUNION N° 2020-05</b>			

**Sont présents :**  
 Madame Anna Dupuis Zuckerman, présidente  
 Madame Christine Corriveau, conseillère  
 Madame Elizabeth Deschamps  
 Monsieur Gail Cantor

**Est également présente :** Madame Nadine Bonneau, trésorière

### 1.0) Ouverture de la réunion

La réunion débute à 13 h 05. Mesdames Corriveau et Zuckerman souhaitent la bienvenue à tous les membres présents.

### 2.0) Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 14 août 2020 et affaires découlant
  - Communiqué du CCE
  - Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) – Fichier du MELCC
4. Budget 2021 pour l'environnement
5. Suivi du Regroupement des lacs
6. Renouvellement du mandat des membres du CCE
7. Horaire 2021
8. Varia
9. Prochaine rencontre : Vendredi 11 décembre 2020 à 13 h 00 à l'hôtel de ville ou par vidéoconférence
10. Clôture de la rencontre

### 3.0) Adoption du compte rendu du 14 août 2020 et affaires découlant

Le compte rendu du 14 août 2020 est adopté tel que présenté.

Communiqué du CCE 2020 :

- À la demande du Conseil, l'éditorial a été enlevé. Les corrections sont en cours et le communiqué sera envoyé sous peu.

Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) – Fichier du MELCC :

- Les données affichées sur le site du ministère ne peuvent provenir que de bénévoles, donc les résultats de nos études de la qualité de l'eau des lacs effectuées par une firme privée ne sont pas ajoutées au RSVL. Une demande a été faite auprès du Groupe Hémisphères pour préparer un résumé de la qualité de l'eau des lacs qui serait sous la même forme que celui présenté sur le site du ministère et mis sur Internet. Une autre option serait de faire des prélèvements l'été prochain par des citoyens bénévoles et de les comparer avec ceux obtenus par le Groupe Hémisphères. On pourrait aussi afficher les résultats sur notre page Facebook et faire prioriser les recherches sur Internet.



## COMPTE RENDU DE RÉUNION

<b>DATE</b>	9 octobre 2020 à 13 h 00	<b>LIEU</b>	Hôtel de Ville	<b>PAGE</b>	2	<b>DE</b>	2
<b>PROJET</b>	Compte rendu du Comité consultatif environnement						
<b>N° Rencontre</b>	du mois d'octobre 2020 par vidéoconférence			<b>RÉUNION N° 2020-05</b>			

### 4.0) Budget 2021 pour l'environnement

Voici les éléments suggérées :

- Inviter des conférenciers
- Faire une plantation d'arbres au Parc Thomas-Louis-Simard
- Avoir un employé d'été pour inspecter les bandes riveraines et arracher l'herbe à poux
- Prévoir des honoraires pour vérifier les fosses septiques
- Ainsi que les dépenses habituelles dans la section environnement (Fête des citoyens - Section environnement, insectes piqueurs, études, etc.)

### 5.0) Suivi du Regroupement des lacs

Une rencontre du CA a eu lieu le 20 septembre dernier où le rôle des représentants des lacs a été proposé et doit être présenté à l'AGA du 21 novembre prochain. La révision de la brochure est à finaliser ainsi que la traduction. On discute de la possibilité de créer des associations de lacs pour promouvoir certains enjeux spécifiques à chacun, étant donné que plusieurs lacs de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ont déjà des associations (Exemples : Lac Ashton, Lac Croche, etc.)

### 6.0) Renouvellement du mandat des membres du CCE

Les mandats des membres arrivent à échéance en décembre. Monsieur Pierre Paul Coté ne renouvellera pas, car il déménage. Madame Bonneau enverra un courriel aux autres membres pour confirmer le renouvellement de leur mandat pour une période d'un an. On demande de penser à des suggestions pour remplacer les membres qui ne pourraient pas continuer.

### 7.0) Horaire 2021

Les rencontres auront lieu le deuxième (2e) vendredi du mois en après-midi tous les 2 mois. Les dates seront validées en tenant compte de la tenue des diverses fêtes et réunions du conseil pour février, avril, juin, août et octobre 2021.

### 8.0) Varia

Les membres du Comité environnement s'inquiètent du manque de communication entre le Comité nautique et eux. En effet, plusieurs enjeux devraient être traités en collaboration. Par exemple : l'érosion des berges produite par les vagues des bateaux, la protection de la faune, le bruit généré par la musique provenant des plaisanciers, etc. Il est suggéré qu'un membre du CCE siège au Comité nautique et vice-versa, afin de discuter des divers enjeux de notre communauté. **Les membres demandent d'avoir une copie de la version finale du rapport nautique pour l'été 2020.**

### 9.0) Choix et date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le vendredi 11 décembre 2020 à 13 h 00 à l'hôtel de ville.

### 10.0) Clôture de la rencontre

La rencontre se termine à 15 h 00.

Rédigé par

Rédigé et vérifié par

Nadine Bonneau  
Trésorière

Anna Dupuis Zuckerman et Christine Corriveau



# RAPPORT FINAL CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

Ville d'Estérel  
Saison 2020





## Introduction

La Ville d'Estérel a mandaté GDG Environnement pour exécuter le contrôle biologique des insectes piqueurs sur son territoire.

Ce rapport vous informe sur le déroulement des opérations de la saison 2020. Le mandat consiste à réduire la nuisance causée par les moustiques et les mouches noires, en effectuant le contrôle des larves à l'aide de larvicide biologique. Le contrôle s'effectue dès la fonte des neiges et se poursuit durant la période estivale, jusqu'au 15 septembre.

Le printemps 2020 a connu un déroulement exceptionnel compte tenu des événements reliés à la pandémie de Covid-19. Dès le début des événements, GDG Environnement a entrepris les démarches auprès des autorités ministérielles compétentes pour assurer le bon déroulement des opérations printanières. Ainsi, selon le ministère de l'Économie et de l'Innovation, GDG Environnement fait partie des entreprises prioritaires pouvant continuer à fournir ses services, tout en favorisant le télétravail et en mettant en place toutes les précautions nécessaires liées à la Covid-19.

## Sommaire des opérations

En raison de la pandémie, aucune rencontre de démarrage n'a eu lieu. Cependant, un document de démarrage a été envoyé au responsable du programme à la Ville. Ce document contenait tous les éléments techniques concernant la réalisation du mandat en 2020.

Le certificat d'autorisation étant valide jusqu'en 2020 inclusivement, nous avons donc pu commencer le traitement dans les temps.

Le coordonnateur et les membres de l'équipe permanente se sont installés dans la région le 27 avril, afin de préparer le début des opérations.

## Mouches noires

Le premier traitement pour la mouche noire a débuté le 27 avril, et s'est poursuivi jusqu'au 14 mai. Le traitement de la rivière Doncaster a été effectué le 8 mai.

Un second traitement pour la mouche noire a débuté le 17 mai, et s'est poursuivi jusqu'au 30 mai. La rivière Doncaster a été traitée pour une deuxième fois le 25 mai.

Le troisième traitement pour la mouche noire a été réalisé du 31 mai jusqu'au 11 juin. La rivière Doncaster a été traitée pour une troisième fois le 5 juin.

La quatrième séquence de traitement pour la mouche noire a été commencée le 15 juin, et s'est échelonnée jusqu'au 24 juin. La rivière Doncaster a été traitée pour une quatrième fois le 19 juin.

Le cinquième traitement pour la mouche noire a débuté le 29 juin, et s'est poursuivi jusqu'au 8 juillet. Le cinquième traitement de la rivière Doncaster a été effectué le 1<sup>er</sup> juillet.

Une sixième séquence de traitement pour la mouche noire a débuté le 13 juillet, et s'est échelonnée jusqu'au 22 juillet. Un sixième traitement de la rivière Doncaster a été effectué le 15 juillet.

Un septième traitement pour la mouche noire a commencé le 27 juillet pour prendre fin le 5 août. La rivière Doncaster a été traitée à une septième reprise le 29 juillet.

La huitième séquence de traitement pour la mouche noire a été commencée le 10 août et s'est poursuivie jusqu'au 18 août. Un huitième traitement de la rivière Doncaster a été réalisé le 24 août.

Enfin, le neuvième traitement pour la mouche noire a été effectué du 24 au 27 août.

### Moustiques

Les prospections pour suivre l'évolution du moustique ont débuté dès la première semaine. Le traitement printanier pour le moustique s'est déroulé du 10 mai jusqu'au 16 mai. Des équipes mobiles étaient présentes sur le terrain pour prêter main-forte à l'équipe permanente. Le traitement aérien a eu lieu le 16 mai.

L'été 2020 a été particulièrement sec, et les précipitations n'ont pas été suffisantes pour causer une remise en eau favorable au développement du moustique. Des pluviomètres installés et suivis par les employés de GDG Environnement permettent de faire un suivi précis des précipitations selon différents secteurs clés de la ville. Le suivi des gîtes potentiellement producteurs de moustiques a été fait. Aucun traitement estival pour le moustique n'a été nécessaire.

### Sommaire des traitements

#### Moustique

Traitement	Début	Fin
1	10 mai	16 mai

#### Mouches noires (ruisseaux)

Traitement	Début	Fin
1	27 avril	14 mai
2	17 mai	30 mai
3	31 mai	11 juin
4	15 juin	24 juin
5	29 juin	8 juillet
6	13 juillet	22 juillet
7	27 juillet	5 août
8	10 août	18 août
9	24 août	27 août

## Mouches noires (rivière Doncaster)

Traitement	Date
1	8 mai
2	25 mai
3	5 juin
4	19 juin
5	1 <sup>er</sup> juillet
6	15 juillet
7	29 juillet
8	24 août

**Avis fauniques et exclusions**

Aucun traitement n'est effectué sur les terrains privés lorsqu'un citoyen a signifié son refus pour le traitement biologique sur sa propriété.

**Résultats des tests de nuisance**

Les tests de nuisance ont débuté le 26 mai. Les douze séries de tests prévues pour la saison 2020 ont été réalisées. Chaque série de tests comprend cinq stations à l'intérieur de la zone de protection. Les tests sont effectués en présence d'un témoin de la Ville. Le taux minimal de succès concernant l'efficacité du traitement doit être conforme aux seuils décrits dans l'*Appel d'offres 2015-300*. De mai à juin, sur tous les échantillons d'une même série de tests, un résultat peut être plus grand que 15 espèces et deux résultats peuvent être plus grands que 10 espèces. De juillet à septembre, sur tous les échantillons d'une même série de tests, un résultat peut être plus grand que 10 espèces et deux résultats peuvent être plus grands que 5 espèces.

Sur les douze séries de tests réalisées en 2020, onze sont conformes aux seuils décrits dans l'*Appel d'offres 2015-300*. Cependant, pour les tests du 10 août, il y a eu deux stations qui présentaient plus de 10 insectes piqueurs. Il y a donc une de ces stations qui n'est pas conforme aux exigences du devis. Des investigations sur le terrain ont été effectuées afin d'identifier la cause de la nuisance. Les efforts de traitement ont été faits différemment sur la rivière Doncaster afin de rapprocher les points de traitement. On note que lors du test suivant, les résultats étaient revenus dans les seuils établis au devis.

Date	Heure	Zone protégée	Nbre MS*	Nbre MN*	Total
26-05-20	17:54	258, chemin Estérel	0	16	16
	16:45	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	11	11
	17:49	5, chemin Faucon	0	6	6
	17:24	1, Cerisiers	0	5	5
	17:06	28 Avenue d'Anjou	0	5	5
04-06-20	18:13	4, Verdiers	0	14	14
	17:38	40, chemin des Deux Lacs	0	13	13
	17:11	4 chemin Alouettes	0	4	4
	16:51	28 Avenue d'Anjou	0	10	10
	16:26	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	5	5
08-06-20	18:13	258, chemin Estérel	0	3	3
	17:50	40, chemin des Deux Lacs	0	10	10
	17:29	1, Cerisiers	0	7	7
	17:03	5, chemin Anjou	0	1	1
	16:40	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	2	2
15-06-20	18:08	boîte aux lettres, rue Verdier	0	10	10
	17:48	40, chemin des Deux Lacs	0	4	4
	17:28	5, chemin Faucon	1	4	5
	16:53	4 chemin Alouettes	0	1	1
	16:16	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	5	5
22-06-20	17:42	40, chemin des Deux Lacs	1	1	2
	17:25	1, Cerisiers	0	1	1
	17:14	28 Avenue d'Anjou	0	3	3
	16:45	16, chemin Dupuis	0	5	5
	16:40	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	3	3
29-06-20	17:36	boîte aux lettres, rue Verdier	0	0	0
	17:13	40, chemin des Deux Lacs	0	1	1
	17:08	4 chemin Alouettes	0	1	1
	16:26	5, chemin Anjou	0	2	2
	16:20	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	0	0
06-07-20	17:50	258, chemin Estérel	0	3	3
	17:18	5, chemin Faucon	0	0	0
	16:57	1, Cerisiers	0	1	1
	16:32	28 Avenue d'Anjou	0	2	2
	16:20	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	3	3
13-07-20	18:05	boîte aux lettres, rue Verdier	0	6	6
	17:32	40, chemin des Deux Lacs	0	4	4
	17:11	4 chemin Alouettes	0	1	1
	17:00	5, chemin Anjou	0	2	2
	16:15	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	3	3
21-07-20	17:42	40, chemin des Deux Lacs	0	1	1
	17:30	5, chemin Faucon	2	2	4
	16:59	1, Cerisiers	0	1	1
	16:45	5, chemin Anjou	0	4	4
	16:26	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	3	3
28-07-20	17:45	258, chemin Estérel	0	5	5
	17:24	30, chemin des Alouettes	0	2	2
	17:07	16, avenue Cornouillers	0	2	2
	16:49	6, rue Amiens	0	4	4
	16:30	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	1	1
10-08-20	17:45	boîte aux lettres, rue Verdier	0	8	8
	17:17	40, chemin des Deux Lacs	0	22	22
	16:59	5, chemin Faucon	0	1	1
	16:32	5, chemin Anjou	0	9	9
	16:26	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	25	25
26-08-20	17:25	boîte aux lettres, rue Verdier	0	4	4
	17:08	40, chemin des Deux Lacs	0	0	0
	16:51	1, Cerisiers	0	1	1
	16:44	5, chemin Anjou	1	1	2
	16:24	115, Chemin Dupuis (hôtel de Ville)	0	2	2
<b>Moyenne pour la saison:</b>			<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>

\* La quantité d'insectes capturés en 5 minutes

### Demandes d'inspection/appeal des citoyens

GDG Environnement a mis en place une ligne Info-Moustique qui permet à tout résident ayant des questions de communiquer directement avec le coordonnateur du programme. Les citoyens sont recontactés par le coordonnateur en moins de 48h et une visite est effectuée lorsque nécessaire. Aucune demande d'inspection n'a été reçue durant la saison 2020.

Les citoyens désirant s'informer sur le larvicide biologique utilisé peuvent visiter le site [www.infobti.com](http://www.infobti.com).

### Conclusion

Ce rapport final de la saison 2020 est un résumé du déroulement des opérations effectuées dans le cadre du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Estérel. Les traitements réalisés ont eu l'avantage de réduire l'intensité et la durée de la nuisance tout en étant sécuritaires pour l'environnement. Notre équipe est fière d'avoir pu collaborer avec la ville d'Estérel afin de mener avec succès le programme, et d'apporter une différence significative dans la qualité de vie des citoyens.

Nous vous rappelons que l'objectif du programme n'est pas l'éradication complète des insectes piqueurs, mais le contrôle afin de diminuer la nuisance causée par ceux-ci. Dans cette optique, nous pouvons affirmer que tout a été mis en place afin de favoriser le succès du programme de contrôle biologique des insectes piqueurs à Estérel. Nous mettons tout en œuvre pour améliorer continuellement nos services et vous donner une entière satisfaction.

Note : Nous avons été informés que les directions régionales du MELCC ont reçu une nouvelle consigne, qui est de traiter les demandes de certificats d'autorisation au fur et à mesure de leur réception sans tenir compte de la nature de la demande (premier arrivé, premier servi). Il serait ainsi important de déposer la demande de certificat d'autorisation avant le congé des fêtes et, conséquemment, de sortir l'appel d'offres le plus tôt possible.

Toute l'équipe de GDG Environnement vous transmet ses sincères salutations.

Richard Vadeboncoeur, biologiste  
Responsable de contrat

Luc Lavoie, biologiste  
Directeur de projet

**Commission de Protection contre l'incendie  
de  
l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel**

---

**COMPTE-RENDU**

Réunion des membres de la Commission convoquée par le directeur du Service de Sécurité Incendie de  
l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier

**LE 19 OCTOBRE 2020, À 13 h**

À la Caserne incendie située au 9 chemin Masson

---

**Personnes présentes**

Monsieur Pierre Tessier, directeur du Service de Sécurité Incendie  
Madame Lisiane Monette, conseillère Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Monsieur Maxime Bélanger, conseiller municipal Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Monsieur Pierre Lussier, conseiller municipal Ville d'Estérel  
Madame Gisèle Dicaire, mairesse Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

**Personne présente via Facetime**

Madame Christine Corriveau, remplaçante de monsieur François Richer Lafèche, conseiller municipal Ville d'Estérel

**Personne absente**

Madame Julie Forgues, directrice générale Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson  
Monsieur François Richer Lafèche, conseiller municipal Ville d'Estérel

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue ;
  2. Prise des présences ;
  3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
  4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2019 ;
  5. Modification au règlement # AG-033-2015 ;
  6. Achat d'une camionnette 4 x 4 ;
  7. Remorque sauvetage hors route ;
  8. Temps de garde premiers répondants ;
  9. Varia :
    - a) *Propriété située au 254, chemin de Chertsey ;*
  10. Date de la prochaine réunion ;
  11. Levée de la réunion.
-

**1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue**

Le Directeur au service de sécurité incendie de l'agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, monsieur Pierre Tessier, souhaite la bienvenue aux membres et les remercie pour leur présence.

**2. Prise des présences**

Les présences sont constatées.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté.

**4. Adoption du compte-rendu de la réunion du 23 septembre 2019**

L'adoption du compte-rendu du 23 septembre 2019 est proposée par monsieur Pierre Lussier et secondée par madame Lisiane Monette, conditionnellement à la correction au point 3 où il doit être inscrit Pierre Lussier, et non, François Lussier.

**5. Modification au règlement # AG-033-2015**

Selon le règlement # AG-033-2015 actuellement en vigueur, lorsque l'indice de feu est élevé, très élevé ou extrême, il y a interdiction de faire des feux dans un petit foyer, même si celui-ci est conforme et qu'il est muni d'un pare-étincelles et d'une cheminée. Une demande de modification a donc été déposée au niveau du même règlement en vue d'autoriser l'utilisation de ces foyers en tout temps, peu importe l'indice en vigueur, sauf s'il y a interdiction émise par la SOPFEU. Quant à la partie du règlement portant sur les feux à ciel ouvert, aucune modification n'est prévue, cette partie du règlement demeure inchangée.

**6. Achat d'une camionnette 4 x 4**

La camionnette Ford F-150 était censée remplacer le Ford Escape 2007, mais étant donné l'état actuel de la camionnette et suite au rapport du chef mécanicien, ce véhicule ne passera pas l'inspection annuelle. Le véhicule est très endommagé et il y a des trous dans le plancher et au niveau des ailes. De plus, plusieurs dépenses ont été occasionnées pour un montant excédant 6 000 \$ pour diverses réparations au cours de l'année 2020.

**7. Remorque sauvetage hors route**

Vu que le service offre le sauvetage hors route et qu'actuellement il faut installer les véhicules et l'équipement sur la remorque ouverte lors de chaque sauvetage, plus de 10 minutes de temps est requis et donc perdu. Avec une remorque fermée, nous sauverions beaucoup sur le temps de réponse, n'oublions pas que la devise des appels médicaux est « *Chaque minute compte* ».

**8. Temps de garde premiers répondants**

Un sondage sera effectué pour connaître l'opinion des premiers répondants qui doivent soumettre leurs idées afin de pallier aux manques d'effectifs. Il faut vérifier pour mettre sur pied un projet-pilote et à cet effet, une feuille indiquant les taux horaires des autres municipalités qui offrent le service a été distribuée dont les résultats sont les suivants :

Gardes premiers répondants, taux à l'heure

- Entrelacs 1 \$
- Wentworth-North 2 \$
- Morin-Heights 3 \$
- Saint-Sauveur 3.65 \$
- Sainte-Marguerite-Estérel 0 \$

9. **Varia**

a) ***Propriété située au 254, chemin de Chertsey***

Deux conseillers de la Ville d'Estérel ont fait la demande pour contraindre les propriétaires à démolir la résidence située au 254, chemin de Chertsey. À cet effet, madame Dicaire s'informera auprès de monsieur Provencher pour connaître les détails entourant le déroulement de ce dossier.

10. **Date de la prochaine réunion**

La prochaine réunion est prévue se dérouler au printemps 2021.

11. **Levée de la réunion**

La levée de la réunion est proposée par monsieur Pierre Lussier et secondée par madame Lisiane Monette, et celle-ci s'est terminée à 14 h.



---

Pierre Tessier  
Directeur au service de sécurité incendie et premiers répondants

PT/kg